

L'Amélioration de la qualité de vie des personnes diabétiques : les propositions de l'Assurance Maladie

Chaque année, l'Assurance Maladie présente au Gouvernement et au Parlement ses propositions relatives à l'évolution des « charges et produits » pour l'année suivante et aux mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre des dépenses d'Assurance Maladie tout en préservant la qualité du système de santé. Le « Rapport charges et produits » vient d'être publié le 3 juillet dernier pour l'année 2020. Décryptage...

Ces propositions se basent sur des études et analyses réalisées pour documenter le rapport et l'argumenter. Pour cette nouvelle édition, la Fédération Française des Diabétiques a contribué à l'élaboration de ce rapport et notamment à 9 propositions sur les 33 retenues. C'est le programme « Elan solidaire » et une étude de son Diabète LAB qui ont servi à alimenter ces propositions.

Six propositions pour favoriser l'adhésion aux dispositifs médicaux !

Les études menées avec les patients sous pompe à insuline et sur les usages du Freestyle Libre®, du Diabète LAB ont apporté des éclairages « intéressants et complémentaires » selon l'Assurance Maladie sur l'intérêt de ces dispositifs médicaux et les difficultés rencontrées par les patients.

Ces travaux ont contribué aux six propositions pour favoriser [l'adhésion thérapeutique](#) et la participation du patient à son traitement par pompe à insuline ou à son Freestyle Libre ®. A cette occasion, un état des lieux des formations sera fait et permettra de co-construire un cahier des charges pour pallier l'hétérogénéité des pratiques.

Les résultats de ces études s'inscrivent dans les propositions issues des [Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques](#) conduits par la Fédération et en particulier les propositions [#6 \(sur le renforcement des capacités des patients à s'approprier l'information concernant leur santé pour prendre des décisions\)](#) et [#7 \(sur la nécessité de définir un cadre réglementaire un accompagnement de qualité pour les patients\)](#).

L'utilisation des dispositifs médicaux : l'adhésion au traitement en chiffres*

- 10% des patients ayant initié la pompe à insuline en 2015 ont arrêté l'utilisation de ce dispositif durant l'année suivante, 18 % sur 2 ans et demi de suivi,
- d'après une étude du Diabète LAB réalisée en 2017 sur l'usage d'une pompe externe, 93% des utilisateurs interrogés n'avaient pas l'intention de l'arrêter,
- 9% des personnes ayant initié le Freestyle Libre en 2017 n'ont eu aucun remboursement de capteurs, 14% ont eu 10 capteurs ou moins remboursés.

Les études du Diabète LAB démontrent que 80% des patients sont très satisfaits de ce dispositif car ce dernier leur permet de mieux contrôler leur diabète. Parmi ceux qui l'ont abandonné ou utilisé de façon discontinue, le principal facteur est un problème lié à la fixation du capteur et de façon moindre une réaction cutanée.

En savoir plus sur les 3 études

[Pompe patch : l'absence de fil change tout ?](#)

[Pompes à insuline externes](#)

[Votre point de vue sur le FreeStyle Libre](#)

Un accompagnement par des patients experts reconnu !

La Fédération Française des Diabétiques et Dominique Polton, Présidente de l'Institut National des Données de Santé, ont piloté un groupe d'experts pluridisciplinaires afin d'identifier les leviers et actions à mettre en place par l'Assurance Maladie pour favoriser la bonne adhésion du patient à son traitement. Ce travail de plusieurs mois, couplé à une enquête réalisée auprès de patients a permis d'aboutir à deux propositions pour d'une part favoriser le dialogue entre patients et professionnels de santé et d'autre part affiner la connaissance autour de l'adhésion des patients.

A cette occasion, l'Assurance Maladie explique que « *L'accompagnement par des patients experts, sur le modèle du programme d'accompagnement par les pairs « Elan solidaire » porté par la Fédération Française des Diabétiques, pourrait être soutenu et les conditions d'un développement de ces actions être examinées.* »

Nous serons un partenaire constructif dans l'élaboration du « parcours pilote diabète » en 2020 (proposition #19 du rapport « Charges et produits ») afin d'en améliorer sa qualité et sa pertinence.

La Fédération Française des Diabétiques est satisfaite d'avoir collaboré avec l'Assurance Maladie pour l'élaboration de ces propositions qui ont un objectif fort et commun : améliorer la qualité de vie des personnes diabétiques. Merci pour ce partenariat fidèle.

Les nouveaux chiffres de l'Assurance Maladie sur la prévalence du diabète* !

Entre 2012 et 2017, plus de 400 000 personnes supplémentaires (+ 14%) étaient traités pour diabète
Les dépenses ont augmenté en moyenne de 2,5% par an entre 2012 et 2017 **

Retrouvez [« les chiffres du diabète en France »](#) sur le site de la Fédération

Elan solidaire : un programme de la Fédération

Convaincue que la rencontre et l'échange avec d'autres personnes qui vivent aussi avec le diabète procurent une aide simple mais infiniment précieuse, la Fédération a créée en 2008 le « [programme Elan solidaire](#) ». Il s'agit d'un programme d'accompagnement par des « patients experts » formés par la Fédération avec une formation de 40 heures certifiante en éducation thérapeutique.

* Source : rapport « Charges et produits » de l'Assurance Maladie - page 37

**A noter que le volet consacré au diabète dans les statistiques de l'Assurance Maladie ne distingue ni les différentes formes de diabète, ni la part ou le poids des pathologies annexes. Ces dernières données figurent dans les chapitres dédiés par pathologies.

Télécharger [le rapport complet « Charges et produits 2020 » de l'Assurance Maladie](#)